



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2002/7  
28 mars 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX  
DE SA HUITIÈME SESSION, TENUE À NEW DELHI  
DU 23 OCTOBRE AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2002**

**PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour) .....	1 – 13	7
A. Déclaration du Président de la septième session de la Conférence.....	2 – 5	7
B. Élection du Président de la huitième session de la Conférence .....	6	8
C. Déclarations et discours de bienvenue .....	7 – 13	8
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2 de l'ordre du jour) .....	14 – 52	10
A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto ....	14 – 16	10
B. Adoption du règlement intérieur .....	17 – 18	10
C. Adoption de l'ordre du jour .....	19 – 24	11
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président .....	25 – 27	14
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs .....	28 – 29	15

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires .....	30 – 38	15
G. Dates et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties .....	39 – 40	17
H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2003-2007 .....	41 – 42	18
I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....	43 – 44	18
J. Participation .....	45 – 51	18
K. Documentation .....	52	20
<b>III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT</b> (point 3 de l'ordre du jour) .....	53 – 70	20
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique .....	53 – 62	20
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	63 – 70	21
<b>IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION</b> (point 4 de l'ordre du jour) .....	71 – 99	22
A. Mécanisme financier .....	71 – 79	22
B. Communications nationales .....	80 – 89	23
C. Renforcement des capacités .....	90 – 91	24
D. Mise au point et transfert de technologies .....	92 – 93	25
E. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention .....	94 – 96	25
F. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote .....	97 – 99	25
<b>V. SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> (point 5 de l'ordre du jour) .....	100 – 106	25
<b>VI. POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS<sup>1</sup></b> .....		27
<b>VII. DEMANDE ÉMANANT D'UN GROUPE DE PAYS DE L'ASIE CENTRALE ET DU CAUCASE, DE L'ALBANIE ET DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA CONCERNANT LEUR STATUT AU REGARD DE LA CONVENTION</b> (point 7 de l'ordre du jour) .....	107 – 108	27

---

<sup>1</sup> Voir par. 22.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VIII. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (point 8 de l'ordre du jour) .....	109 – 116	27
A. Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto .....	109 – 110	27
B. Point de l'ordre du jour laissé en suspens (Point 8 b) de l'ordre du jour <i>en suspens</i> ) <sup>2</sup> .....		27
C. Point de l'ordre du jour laissé en suspens (Point 8 c) de l'ordre du jour <i>en suspens</i> ) <sup>3</sup> .....		27
D. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires .....	111 – 116	27
IX. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (point 9 de l'ordre du jour) .....	117 – 123	28
X. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (point 10 de l'ordre du jour) .....	124 – 127	29
A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2000-2001 .....	124 – 125	29
B. Recettes et exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	124 – 125	29
C. Procédure de nomination du Secrétaire exécutif .....	126 – 127	29
XI. RÉUNION DE HAUT NIVEAU RASSEMBLANT LES MINISTRES ET LES HAUTS RESPONSABLES (point 11 de l'ordre du jour) .....	128 – 146	30
A. Ouverture de la réunion de haut niveau .....	128 – 139	30
B. Tables rondes .....	140 – 144	33
C. Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable .....	145 – 146	34
XII. QUESTIONS DIVERSES (point 12 de l'ordre du jour) .....	147	34

---

<sup>2</sup> Voir par. 22.

<sup>3</sup> Voir par. 22.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XIII. CONCLUSIONS DES TRAVAUX DE LA SESSION (point 13 de l'ordre du jour) .....	148 – 154	35
A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa huitième session .....	148	35
B. Remerciements au pays hôte.....	149 – 150	35
C. Clôture de la session .....	151 – 154	35

Annexes

I. Intergovernmental and non-governmental organizations attending the eighth session of the Conference of the Parties .....		36
II. Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa huitième session .....		41

**SECONDE PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE  
DES PARTIES À SA HUITIÈME SESSION**

*Pour des raisons pratiques, la seconde partie du présent rapport est publiée  
en trois volumes (FCCC/CP/2002/7/Add.1 à 3)*

**FCCC/CP/2002/7/Add.1**

**I. DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DELHI**

Décision

- 1/CP.8 Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable

**II. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

- 2/CP.8 Quatrième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- 3/CP.8 Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- 4/CP.8 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- 5/CP.8 Examen du fonctionnement du mécanisme financier
- 6/CP.8 Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier
- 7/CP.8 Directives initiales à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins du fonctionnement du Fonds spécial pour les changements climatiques
- 8/CP.8 Directives adressées à l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier au sujet du Fonds pour les pays les moins avancés
- 9/CP.8 Réexamen des lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation
- 10/CP.8 Mise au point et transfert de technologies
- 11/CP.8 Programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention
- 12/CP.8 Relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial: questions touchant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés
- 13/CP.8 Coopération avec d'autres conventions

14/CP.8 Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

15/CP.8 Dates et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties

16/CP.8 Questions administratives et financières

**FCCC/CP/2002/7/Add.2**

17/CP.8 Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

18/CP.8 Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels

19/CP.8 Directives FCCC pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

20/CP.8 Cadre uniformisé révisé de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

**FCCC/CP/2002/7/Add.3**

21/CP.8 Directives au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

22/CP.8 Sections supplémentaires à incorporer aux lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7 et aux lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto

23/CP.8 Mandat des examinateurs principaux

24/CP.8 Normes techniques pour l'échange de données entre les systèmes de registres au titre du Protocole de Kyoto

25/CP.8 Éléments mettant en évidence les progrès accomplis, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

**III. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

**Résolution**

1/CP.8 Expression de gratitude au Gouvernement de la République de l'Inde et à la population de la ville de New Delhi

**IV. AUTRES MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

- A. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties
- B. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention pour la période 2002-2007

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après dénommée la Conférence), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte au centre de conférence Vigyan Bhawan de New Delhi (Inde) le 23 octobre 2002 par le Président de la septième session de la Conférence, M. Mohamed Elyazghi, Ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement du Maroc.

### A. Déclaration du Président de la septième session de la Conférence

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. Rappelant que la septième session de la Conférence, tenue au Maroc en 2001, avait été couronnée de succès, le Président sortant a déclaré que la communauté internationale avait démontré qu'elle était capable de parvenir à un consensus sur des solutions concrètes à des problèmes complexes. Les délégations devaient poursuivre résolument dans cette voie. Les représentants avaient, certes, des raisons d'être satisfaits des progrès accomplis, mais il subsistait des causes d'inquiétude. Pays développés et pays en développement étaient presque quotidiennement victimes de catastrophes naturelles liées au climat, qui prouvaient bien la réalité des changements climatiques. Les Accords de Marrakech, qui comprenaient 23 décisions axées sur des questions intéressantes tout particulièrement les pays en développement, représentaient un pas important face au défi que constituait la modification du climat. Ils avaient scellé le Plan d'action de Buenos Aires et avaient rétabli la confiance dans le processus de négociation relatif aux changements climatiques.

3. Depuis la Conférence de Marrakech, on s'était beaucoup rapproché de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, qui avait été ratifié par un grand nombre de Parties. Les Accords de Marrakech symbolisaient le passage de la théorie à la pratique, c'est-à-dire de l'élaboration des règles du Protocole de Kyoto à leur application.

4. La Conférence de Marrakech avait également abouti à la publication d'une déclaration ministérielle témoignant d'un grand intérêt pour le Sommet de Johannesburg, lequel avait forgé de nouveaux liens entre les changements climatiques et d'autres secteurs ayant trait à la lutte contre la pauvreté et au développement durable. Les participants à ce sommet avaient aussi reconnu que l'investissement privé jouait un rôle important dans la réalisation des objectifs du programme Action 21. Les mécanismes souples prévus dans le Protocole de Kyoto constituaient des exemples concrets de partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Dans ce contexte, le mécanisme pour un développement propre (MDP) offrait d'exceptionnelles possibilités de coopération car il permettait aux pays développés et aux pays en développement, au secteur public et au secteur privé, d'œuvrer ensemble à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en poursuivant l'objectif d'un développement durable. Il fallait féliciter son Conseil exécutif de l'immense travail qu'il avait accompli depuis son élection à Marrakech, faisant de la mise en œuvre effective un résultat à portée de main. Fermement résolu à s'acquitter de toutes ses obligations et encouragé par les Accords de Marrakech, le Maroc avait créé sa propre autorité nationale pour le MDP et entendait tirer le meilleur parti de ce mécanisme, avec tous les pays et toutes les institutions qui souhaitaient collaborer avec lui dans le cadre de sa stratégie de développement durable.

5. Le Président sortant a remercié le secrétariat de la Convention de l'appui qu'il lui avait prêté pendant son mandat et a souhaité à la Secrétaire exécutive de réussir pleinement dans ses nouvelles fonctions, notamment à l'occasion de sa première Conférence des Parties.

### **B. Élection du Président de la huitième session de la Conférence**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

6. À sa 1<sup>re</sup> séance<sup>4</sup>, le 23 octobre, sur la proposition du Président sortant, la Conférence des Parties a élu Président, par acclamation, M. T. R. Baalu, Ministre de l'environnement et des forêts de l'Inde. Le Président sortant a félicité M. Baalu de son élection et a formé le vœu que ses efforts pour diriger les travaux de la Conférence à sa huitième session seraient pleinement couronnés de succès.

### **C. Déclarations et discours de bienvenue**

(Points 1 c), 1 d) et 1 e) de l'ordre du jour)

#### **1. Déclaration du Président**

7. Prenant ses fonctions, le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés de l'avoir choisi pour présider la huitième session de la Conférence, rendant ainsi hommage à l'Inde qui s'employait à faire face aux changements climatiques et à promouvoir un développement durable. La conduite éclairée de ses prédécesseurs, MM. Jan Pronk et Mohamed Elyazghi qui avaient présidé la Conférence à la reprise de sa sixième session et à sa septième session, respectivement, avait aidé à faire de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto une réalité imminente. Il fallait maintenant mener rapidement les choses à bonne fin. Les questions institutionnelles ayant été réglées dans l'ensemble, la Conférence de New Delhi pourrait constituer une étape importante dans la mise en œuvre de la Convention et la promotion d'un développement durable.

8. Les systèmes physiques et biologiques commençant à subir les effets négatifs des changements climatiques, on prévoyait que la production céréalière mondiale irait diminuant, ce qui aggraverait la faim et la pauvreté. Comme les plus démunis étaient les plus vulnérables aux répercussions de ces changements, il fallait donner un rang de priorité plus élevé à l'adaptation en tant que moyen de promouvoir un développement durable. Le Sommet mondial sur le développement durable et le plan d'action adopté à cette occasion donnaient des orientations dans ce domaine. Les liens entre l'évolution du climat et le développement durable faisaient ressortir les problèmes de la pauvreté, de la dégradation des terres, de l'accès à l'eau et à la nourriture, de la santé et de l'utilisation de l'énergie. Celle-ci jouait un rôle très important dans l'atténuation de la pauvreté et il fallait s'attacher à diffuser des techniques novatrices dans ce secteur comme dans d'autres. L'Inde, avec beaucoup d'autres pays, avait pris des mesures dans un large éventail de domaines afin d'encourager la mise au point de techniques viables. Il fallait cependant que les pays développés donnent l'exemple en modifiant les tendances à long terme de leurs émissions et adoptent en particulier des politiques et des mesures d'atténuation. C'étaient eux qui détenaient la clef de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

---

<sup>4</sup> Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

9. Les changements climatiques dans le contexte du développement durable seraient traités dans la déclaration de Delhi, qui constituerait un résultat important de la huitième session de la Conférence, les tables rondes de haut niveau donnant des orientations pour les négociations. Le Président a souligné que cette déclaration devait être fondée sur le consensus et qu'il demanderait l'avis de toutes les Parties pour l'établissement du projet de texte. La huitième session de la Conférence devait rester dans les mémoires en tant que réunion ayant pris en compte les problèmes des acteurs les plus vulnérables, à savoir les petits agriculteurs, éleveurs et pêcheurs parmi d'autres, dont les communautés autochtones.

## 2. Déclaration du Secrétaire exécutif

10. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue à tous les participants à la huitième session de la Conférence et a félicité M. Baalu de son élection à la présidence. Elle a également rendu hommage au Président de la septième session pour son engagement personnel et sa clairvoyance, qui avaient grandement contribué au succès de la session organisée à Marrakech en 2001.

11. La huitième session de la Conférence était la première réunion tenue, depuis le Sommet de Johannesburg, par l'organe directeur d'une des conventions issues de Rio. Ce sommet avait aidé à mieux comprendre la notion de développement durable, en l'étendant en particulier aux liens entre la pauvreté, l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles. Ces liens s'appliquaient également aux changements climatiques et étaient évoqués dans la Déclaration ministérielle de Marrakech. Dans ce contexte, la contribution des pays en développement à la gestion des risques de changement climatique devrait être considérée non pas comme une charge, mais comme une action découlant d'activités de développement soutenues par la communauté internationale. La session en cours marquait aussi le passage de la négociation à la mise en œuvre. La déclaration adoptée récemment par l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) soulignait l'importance du renforcement des capacités pour l'obtention de résultats et l'amélioration de la situation au niveau national. Il fallait définir les besoins et les priorités et y répondre dans le cadre de la Convention. L'échange de données d'expérience et de renseignements était indispensable pour progresser, et l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto ne ferait qu'accroître la demande de données fiables et accessibles. Pour que le MDP porte ses fruits, il fallait que l'information sur ses règles et procédures soit aisément accessible et facile à comprendre, de façon que tous ceux qui souhaitaient exécuter des projets au titre de ce mécanisme puissent le faire.

12. L'ordre du jour de la huitième session comprenait des questions qui n'avaient pas encore été réglées définitivement, comme celles qui concernaient les articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto et les lignes directrices pour les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. La Conférence ferait également le point de ce qui avait été réalisé: fonctionnement du FEM en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, bonnes pratiques, progrès du renforcement des capacités. Elle irait aussi de l'avant en définissant les modalités de la première Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et en étudiant les besoins méthodologiques, en particulier pour les questions de la vulnérabilité et de l'adaptation. C'était dans ce domaine que la synergie entre les conventions pouvait être consolidée, car l'évolution du système climatique influencerait sur les ressources terrestres et aquatiques et sur la diversité biologique – message qui avait été renforcé par le Sommet mondial pour le développement durable.

### 3. Autres déclarations

13. À la 1<sup>re</sup> séance, le 23 octobre, des déclarations ont été faites par les représentants du Danemark (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Arabie saoudite, du Canada, du Venezuela (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de la Chine, du Zimbabwe (au nom du Groupe africain) et des Tonga.

## **II. QUESTIONS D'ORGANISATION**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

14. Pour l'examen de ce point à sa 1<sup>re</sup> séance, le 23 octobre, la Conférence était saisie d'un document d'information sur l'état de la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto (FCCC/CP/2002/INF.1).

15. La Conférence a été informée qu'au 23 octobre 185 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention et donc admis à participer aux décisions pendant la session. Il a également été annoncé que l'Afghanistan avait déposé son instrument de ratification le 19 septembre 2002 et que la Convention entrerait en vigueur pour cet État le 18 décembre 2002. Le Président a profité de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à ce pays qui reprenait sa place dans la communauté des nations après une période longue et difficile.

16. La Conférence a noté qu'au 23 octobre 2002, 96 États avaient ratifié, approuvé ou accepté le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré. Ils comprenaient des pays à l'origine d'environ 37,4 % des émissions de dioxyde de carbone des Parties visées à l'annexe I pour 1990. La Conférence a également été informée que, le 31 mai 2002, la Communauté européenne et ses États membres avaient fait part au secrétariat de leur intention de s'acquitter conjointement de leurs engagements au titre du Protocole de Kyoto, conformément à l'article 4 de cet instrument. La Conférence était saisie du document FCCC/CP/2002/2 informant les Parties et les signataires de la Convention des termes de l'accord conclu entre la Communauté européenne et ses États membres. Le Président a invité les Parties qui avaient l'intention de ratifier le Protocole de Kyoto ou d'y adhérer d'accélérer les choses de façon que le Protocole puisse entrer en vigueur au début de 2003.

### **B. Adoption du règlement intérieur**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

17. À la 1<sup>re</sup> séance, le 23 octobre, le Président a informé la Conférence que son prédécesseur avait eu des consultations avec les Parties au sujet du projet de règlement intérieur, mais qu'elles n'avaient pas abouti à un consensus. Il a annoncé son intention d'engager de nouvelles consultations et de faire rapport à la Conférence à sa neuvième session.

18. Sur la proposition du Président, la Conférence a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

19. Pour l'examen de ce point à sa 1<sup>re</sup> séance, le 23 octobre, la Conférence était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant le projet d'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes (FCCC/CP/2002/1 et Add.1 et 2). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la septième session de la Conférence, compte tenu des opinions exprimées par les Parties à la seizième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau.

20. Le Président a rappelé que le point 6 de l'ordre du jour provisoire, intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats», qui avait été laissé en suspens à la septième session de la Conférence, avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur appliqué. Il a également déclaré que le Président de la septième session de la Conférence avait consulté les Parties sur la question mais qu'on n'était pas parvenu à un consensus quant à la façon de l'insérer dans l'ordre du jour. Le Président a annoncé qu'il réfléchirait à une solution et ferait rapport à la Conférence lors d'une séance ultérieure.

21. Le point 8 b) de l'ordre du jour provisoire, intitulé «Application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto», avait été inscrit à la demande de l'Arabie saoudite, et le point 8 c), intitulé «Proposition soumise par le Canada en vue de l'adoption d'une décision sur les modalités de comptabilisation des quantités attribuées au titre du paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto eu égard aux exportations d'énergie moins polluante», à la demande du Canada. À cet égard, des déclarations ont été faites par les représentants des Parties qui avaient proposé l'inscription de ces points et par des représentants parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Constatant qu'il n'y avait pas de consensus au sujet de l'inscription des points 8 b) et 8 c) à l'ordre du jour et considérant qu'il était important d'utiliser efficacement le peu de temps dont on disposait, le Président a proposé à la Conférence d'adopter le projet d'ordre du jour publié sous la cote FCCC/CP/2002/1 en laissant en suspens les points 6, 8 b) et 8 c). Cela ne constituait pas une solution idéale, mais permettrait aux Parties d'avancer dans leurs travaux. Le Président étudierait la façon de régler la question et ferait rapport à la Conférence lors d'une séance ultérieure.

22. Sur la proposition du Président, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/2002/1, étant entendu que les points 6, 8 b) et 8 c) seraient laissés en suspens. L'ordre du jour adopté à la huitième session de la Conférence des Parties était donc le suivant:

1. Ouverture de la session:
  - a) Déclaration du Président de la septième session de la Conférence;
  - b) Élection du Président de la huitième session de la Conférence;

- c) Déclaration du Président;
  - d) Discours de bienvenue;
  - e) Déclaration du Secrétaire exécutif.
2. Questions d'organisation:
- a) État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto;
  - b) Adoption du règlement intérieur;
  - c) Adoption de l'ordre du jour;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
  - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
  - g) Dates et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties;
  - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2003-2007;
  - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
- a) Mécanisme financier:
    - i) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial;
    - ii) Financement au titre de la Convention;
    - iii) Examen du mécanisme financier;
    - iv) Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier.

- b) Communications nationales:
    - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - ii) Inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - iii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
  - c) Renforcement des capacités;
  - d) Mise au point et transfert de technologies;
  - e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention;
  - f) Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.
5. Suivi du Sommet mondial pour le développement durable.
6. *Point laissé en suspens.*
7. Demande émanant d'un groupe de pays de l'Asie centrale et du Caucase, de l'Albanie et de la République de Moldova concernant leur statut au regard de la Convention.
8. Préparatifs de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto:
  - a) Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
  - b) *Point laissé en suspens;*
  - c) *Point laissé en suspens;*
  - d) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
9. Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.
10. Questions administratives et financières:
  - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2000-2001;
  - b) Recettes et exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003;
  - c) Procédure de nomination d'un secrétaire exécutif.

11. Réunion de haut niveau rassemblant les ministres et les hauts responsables.
12. Questions diverses.
13. Conclusion des travaux de la session:
  - a) Adoption du rapport de la huitième session de la Conférence;
  - b) Clôture de la session.

23. À la 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Président a fait savoir aux participants que ses consultations sur les points 6, 8 b) et 8 c) n'avaient pas permis d'aboutir à un consensus. Le représentant du Canada a noté que le point 8 c) de l'ordre du jour provisoire concernant les exportations d'énergie moins polluante, laissé en suspens à la session en cours, serait inscrit à l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence. Il a jugé nécessaire de prendre en considération les avantages découlant de telles exportations pour l'environnement mondial lors de la négociation des objectifs de la deuxième période d'engagement. Le représentant de l'Arabie saoudite a déclaré que le point 8 b) de l'ordre du jour provisoire relatif à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto devait continuer de figurer à l'ordre du jour de la Conférence et à celui de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA).

24. À la même séance, la Conférence a décidé, sur proposition du Président, d'inscrire ces points à l'ordre du jour provisoire de la neuvième session, en les accompagnant des notes explicatives correspondantes.

**D. Élection des membres du Bureau autres que le Président**  
(Point 2 d) de l'ordre du jour)

25. À la 1<sup>re</sup> séance, le 23 octobre, le Président a fait savoir à la Conférence que M. Andrej Kranjc, Vice-Président de la septième session de la Conférence, avait entrepris des consultations sur ce point à la seizième session des organes subsidiaires, en juin 2002. Or aucune candidature n'avait encore été reçue du Groupe des États d'Europe orientale ni du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Par ailleurs, des candidatures étaient sur le point d'être présentées pour les postes de président et de rapporteur du SBI. Le Président a encouragé toutes les Parties concernées à parvenir à un accord sur les postes restant à pourvoir au Bureau avant la réunion de haut niveau qui devait se tenir du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.

26. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de différer l'élection des membres du Bureau de la huitième session de la Conférence tant que toutes les candidatures n'auraient pas été présentées. M. Kranjc a été invité à poursuivre les consultations durant la session. Les personnes dont la candidature avait été confirmée ont été invitées à participer aux réunions du Bureau en attendant l'élection du Bureau de la huitième session de la Conférence à un stade ultérieur.

27. À la 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, sur proposition du Président, la Conférence a élu par acclamation sept vice-présidents, le rapporteur, ainsi que les présidents des deux organes subsidiaires. La composition du Bureau de la huitième session de la Conférence était donc la suivante:

Président

M. T. R. Baalu (Inde)

Vice-Présidents

M. José Manuel Ovalle (Chili)  
M. Karsten Sach (Allemagne)  
M. Taha Balafrej (Maroc)  
M. Mohamed Al-Maslamani (Qatar)  
M. Nikolai Pomoshnikov (Fédération de Russie)  
M. Mamadou Honadia (Sénégal)  
M. Enele Sopoaga (Tuvalu)

Rapporteur

M. Gonzalo Menéndez (Panama)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Halldor Thorgeirsson (Islande)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

M<sup>me</sup> Daniela Stoytcheva (Bulgarie)

**E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**  
(Point 2 e) de l'ordre du jour)

28. Pour l'examen de ce point à sa 1<sup>re</sup> séance, le 23 octobre, la Conférence était saisie d'une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2002/5), dans laquelle étaient énumérées les organisations (une organisation intergouvernementale et 34 organisations non gouvernementales) qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs. Conformément au paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant une recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre celles-ci en qualité d'observateurs.

29. Le Président a souhaité la bienvenue aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui venaient d'être admises à participer à la huitième session de la Conférence et les a invitées à jouer un rôle actif dans le processus découlant de la Convention.

**F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**  
(Point 2 f) de l'ordre du jour)

30. En présentant ce point à la 1<sup>re</sup> séance, le 23 octobre, le Président a appelé l'attention de la Conférence sur l'ordre du jour provisoire et les annotations figurant dans les documents FCCC/CP/2002/1 et Add.1 et 2. Il a noté que les organes subsidiaires se réuniraient après la séance plénière d'ouverture de la Conférence et élaboreraient des projets de décision et de

conclusion en vue de les présenter à la Conférence avant la fin de leur session le 29 octobre. Il n'était pas prévu de réunions communes des organes subsidiaires.

31. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de renvoyer certains points aux organes subsidiaires, pour qu'ils les examinent et soumettent des projets de décision ou de conclusion appropriés, comme suit:

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

- Point 2 g) Dates et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties
- Point 2 h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2003-2007
- Point 4 a) Mécanisme financier
- Point 4 b) i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 4 b) iii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 4 c) Renforcement des capacités
- Point 4 e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
- Point 7 Demande émanant d'un groupe de pays de l'Asie centrale et du Caucase, de l'Albanie et de la République de Moldova concernant leur statut au regard de la Convention
- Point 8 a) Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
- Point 10 Questions administratives et financières

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

- Point 4 b) ii) Inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 4 d) Mise au point et transfert de technologies
- Point 4 f) Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

32. Le Président a annoncé qu'à la 2<sup>e</sup> séance, qui se tiendrait le 25 octobre, la Conférence engagerait des travaux sur les points 5 («Suivi du Sommet mondial pour le développement durable») et 9 («Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre») de l'ordre du jour.

33. Le Président a fait savoir qu'il avait procédé à des consultations avec les membres du Bureau au sujet des dispositions à prendre en vue de la réunion de haut niveau prévue dans le

cadre de la huitième session de la Conférence. À cet égard, il a rappelé que le SBI en avait approuvé les dates, à sa seizième session, et que cette réunion se tiendrait du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2002. Des tables rondes, ouvertes à tous les ministres et chefs de délégation, seraient organisées à compter du 30 octobre dans l'après-midi jusqu'au 31 octobre dans l'après-midi également.

34. Le Président a noté que les échanges de vues qui auraient lieu à cette occasion seraient consacrés au thème général de l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto. Ils feraient l'objet de trois tables rondes distinctes, l'articulation retenue étant la suivante:

- a) Point de la situation;
- b) Changements climatiques et développement durable;
- c) Synthèse.

35. Le Président a annoncé qu'il inviterait des ministres à présider les séances et qu'il demanderait à certains d'entre eux de diriger les débats. Il a également rappelé que les tables rondes devaient permettre aux ministres de procéder à des échanges de vues et d'engager un véritable dialogue. Il a donc invité les participants à formuler des observations succinctes et ciblées et à s'abstenir de prononcer des déclarations rédigées à l'avance.

36. Le Bureau avait noté qu'il était prévu d'établir une Déclaration de Delhi, qui constituerait l'un des résultats majeurs de la Conférence. Le Président entendait procéder à des consultations avec les Parties à ce sujet. De surcroît, les Parties auraient l'occasion d'échanger des vues et de fournir des contributions lors d'une séance informelle le 25 octobre. Compte tenu de ces consultations et contributions, le Président communiquerait un texte au début de la seconde semaine de la session.

37. Pour finir, le Président a souligné la nécessité de progresser aussi rapidement que possible, le temps alloué aux débats et négociations étant limité, et a encouragé les délégations à tout mettre en œuvre pour régler les questions en suspens.

38. À la même séance, la Conférence a approuvé les propositions du Président présentées ci-dessus.

**G. Dates et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties**  
(Point 2 g) de l'ordre du jour)

39. Le point 2 g) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

40. À la 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Président a invité la Conférence à examiner un projet de décision que le SBI lui recommandait d'adopter (FCCC/SBI/2002/L.10/Add.1), prenant note d'une offre du Gouvernement italien d'accueillir la neuvième session de la Conférence. Sur proposition du Président, la Conférence a adopté ce texte en tant que décision 15/CP.8 intitulée «Dates et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

## **H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2003-2007**

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

41. Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.
42. À la 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Président a rappelé qu'à sa septième session la Conférence avait adopté le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention pour la période 2003-2007. La Conférence, à sa huitième session, a noté, sur proposition du Président, qu'il n'y avait pas de modifications dans le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention pour 2003-2007 (FCCC/CP/2002/7/Add.3).

## **I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

43. À la 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Président a appelé l'attention sur le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs (FCCC/CP/2002/6), dans lequel il était indiqué que le Bureau avait approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.
44. À la même séance, la Conférence a, sur proposition du Président, adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs.

## **J. Participation**

45. La huitième session de la Conférence des Parties et la seizième session des organes subsidiaires, qui se sont tenues parallèlement, ont réuni des représentants des 167 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent:

Afrique du Sud	Botswana	El Salvador
Albanie	Brésil	Émirats arabes unis
Algérie	Bulgarie	Équateur
Allemagne	Burkina Faso	Érythrée
Angola	Burundi	Espagne
Antigua-et-Barbuda	Cambodge	Estonie
Arabie saoudite	Canada	États-Unis d'Amérique
Argentine	Chili	Éthiopie
Arménie	Chine	Fédération de Russie
Australie	Chypre	Fidji
Autriche	Colombie	Finlande
Azerbaïdjan	Communauté européenne	France
Bahamas	Comores	Gabon
Bangladesh	Congo	Gambie
Barbade	Costa Rica	Géorgie
Bélarus	Côte d'Ivoire	Ghana
Belgique	Croatie	Grèce
Belize	Cuba	Grenade
Bénin	Danemark	Guatemala
Bhoutan	Djibouti	Guinée
Bolivie	Dominique	Guinée-Bissau
Bosnie-Herzégovine	Égypte	Guyana

Haïti	Myanmar	Royaume-Uni
Honduras	Namibie	de Grande-Bretagne
Hongrie	Nauru	et d'Irlande du Nord
Îles Cook	Népal	Rwanda
Inde	Nicaragua	Sainte-Lucie
Indonésie	Niger	Samoa
Iran (République islamique d')	Nigéria	Sao Tomé-et-Principe
Irlande	Nioué	Sénégal
Islande	Norvège	Seychelles
Israël	Nouvelle-Zélande	Sierra Leone
Italie	Oman	Singapour
Jamahiriya arabe libyenne	Ouganda	Slovaquie
Jamaïque	Ouzbékistan	Slovénie
Japon	Pakistan	Soudan
Jordanie	Palaos	Sri Lanka
Kazakhstan	Panama	Suède
Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Suisse
Kiribati	Pays-Bas	Suriname
Koweït	Pérou	Tadjikistan
Lesotho	Philippines	Tchad
Lettonie	Pologne	Thaïlande
Lituanie	Portugal	Togo
Luxembourg	Qatar	Tonga
Madagascar	République arabe syrienne	Trinité-et-Tobago
Malaisie	République centrafricaine	Tunisie
Malawi	République de Corée	Tuvalu
Maldives	République démocratique du Congo	Ukraine
Mali	République démocratique populaire lao	Uruguay
Maroc	République de Moldova	Vanuatu
Maurice	République dominicaine	Venezuela
Mauritanie	République tchèque	Viet Nam
Mexique	République-Unie de Tanzanie	Yémen
Micronésie (États fédérés de)	Roumanie	Yougoslavie
Monaco		Zambie
Mongolie		Zimbabwe.
Mozambique		

46. Ont également assisté à la session des observateurs des trois États suivants: Iraq, Saint-Siège, Turquie.

47. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Organisation des Nations Unies  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
Centre d'information des Nations Unies  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche  
Programme des Nations Unies pour le développement

Fonds des Nations Unies pour la population  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Université des Nations Unies  
Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

48. Les secrétariats des conventions ci-après étaient représentés:

Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal s'y rapportant

Convention sur la diversité biologique

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

49. Les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale

Organisation météorologique mondiale

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC)

Fonds pour l'environnement mondial.

50. L'organisation apparentée du système des Nations Unies ci-après était représentée:

Agence internationale de l'énergie atomique.

51. On trouvera à l'annexe I la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont assisté à la huitième session de la Conférence.

### **K. Documentation**

52. Les documents dont la Conférence était saisie à sa huitième session sont énumérés à l'annexe II.

## **III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### **A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

53. La Conférence était saisie du rapport du SBSTA sur les travaux de sa seizième session, tenue à Bonn du 5 au 14 juin 2002 (FCCC/SBSTA/2002/6).

54. À la 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Président du SBSTA, M. Halldor Thorgeirsson (Islande), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa dix-septième session (FCCC/SBSTA/2002/L.13) et a rendu compte oralement des résultats de cette session.
55. À ses seizième et dix-septième sessions, le SBSTA avait achevé l'examen de neuf projets de décision qu'il recommandait à la Conférence d'adopter au titre des points 4 b) ii), 4 b) iii), 4 d), 4 f) et 8 d) de l'ordre du jour.
56. Le SBSTA recommandait également à la Conférence d'adopter trois projets de décision au titre du point de l'ordre du jour considéré (voir par. 58 à 60).
57. M. Thorgeirsson a signalé que le SBSTA à sa dix-septième session avait élu M. Arthur Rolle (Bahamas) au poste de vice-président et réélu M<sup>me</sup> Tatyana Ososkova (Ouzbékistan) au poste de rapporteur.
58. À sa 7<sup>e</sup> séance, la Conférence, sur la recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/L.19/Add.1), a adopté la décision 12/CP.8 intitulée «Relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial: questions touchant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).
59. À la même séance, la Conférence, sur la recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/L.18/Add.1), a adopté la décision 13/CP.8 intitulée «Coopération avec d'autres conventions» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).
60. Également à cette séance, la Conférence sur la recommandation du SBSTA (FCCC/CP/2002/L.3 et annexe reproduite dans le document FCCC/SBSTA/2002/L.23/Add.1), a adopté la décision 11/CP.8 intitulée «Programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).
61. À la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a pris note du rapport de la seizième session du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/6) et du projet de rapport sur les travaux de sa dix-septième session (FCCC/SBSTA/2002/L.13).
62. Sur la proposition du Président, la Conférence a rendu hommage à M. Thorgeirsson pour le travail qu'il avait accompli en tant que Président du SBSTA.

### **B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

63. La Conférence était saisie du rapport du SBI sur les travaux de sa seizième session, tenue à Bonn du 5 au 14 juin 2002 (FCCC/SBI/2002/6).
64. À la 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Président du SBI, M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), a présenté le projet de rapport du SBI sur les travaux de sa dix-septième session (FCCC/SBI/2002/L.6) et a rendu compte oralement des résultats de cette session.

65. À sa dix-septième session, le SBI avait achevé l'examen de 11 projets de décision qu'il recommandait à la Conférence d'adopter au titre des points 2 g), 4 a) ii), 4 a) iii), 4 a) iv), 4 b) i), 4 b) iii), 4 e), 10 a) et 10 b).

66. Le SBI était également parvenu à un accord sur quatre séries de conclusions à soumettre à la Conférence pour qu'elle en prenne note:

- a) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial (voir par. 72 ci-dessous);
- b) Fourniture d'un appui financier et technique (voir par. 89 ci-dessous);
- c) Renforcement des capacités (voir par. 91 ci-dessous);
- d) Progrès accomplis dans l'exécution des activités visées dans la décision 5/CP.7 (voir par. 95 ci-dessous).

67. M. Estrada-Oyuela a signalé que le SBI avait élu M. Fadhel Lari (Koweït) au poste de vice-président et réélu M<sup>me</sup> Emily Ojoo-Massawa (Kenya) au poste de rapporteur.

68. Enfin, le Président du SBI a exprimé sa reconnaissance à toutes les délégations qui avaient participé aux délibérations de cet organe pendant qu'il en assumait la présidence.

69. À sa 8<sup>e</sup> séance, la Conférence a pris note du rapport du SBI sur les travaux de sa seizième session (voir FCCC/SBI/2002/6) et du projet de rapport sur les travaux de sa dix-septième session (FCCC/SBI/2002/L.6).

70. Sur proposition du Président, la Conférence a rendu hommage à M. Estrada-Oyuela pour la diligence et la détermination dont il avait fait preuve à la présidence du SBI ainsi que pour la façon dont il avait servi la Convention au fil des ans en qualité de Président du Comité intergouvernemental de négociation, puis du Groupe spécial du Mandat de Berlin et du Comité plénier, successivement.

#### **IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**

(Point 4 de l'ordre du jour)

##### **A. Mécanisme financier**

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

##### **1. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial**

(Point 4 a) i) de l'ordre du jour)

71. Au titre du point 4 a) i), la Conférence était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial établi pour la huitième session de la Conférence et transmis sous couvert d'une note du secrétariat (FCCC/CP/2002/4). Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

72. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence a pris note du rapport susmentionné du Fonds pour l'environnement mondial (FCCC/CP/2002/7/Add.3) et a également fait siennes les conclusions que le SBI lui avait soumises sur la question (FCCC/SBI/2002/17, par. 24).

2. Financement au titre de la Convention  
(Point 4 a) ii) de l'ordre du jour)

73. Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

74. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur la recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.22 telle que modifiée par le SBI), a adopté la décision 7/CP.8 intitulée «Directives initiales à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins du fonctionnement du Fonds spécial pour les changements climatiques» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

75. À la même séance, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.21 telle que modifiée par le SBI), a adopté la décision 8/CP.8 intitulée «Directives adressées à l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention au sujet du Fonds pour les pays les moins avancés» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

3. Examen du mécanisme financier  
(Point 4 a) iii) de l'ordre du jour)

76. Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

77. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.18), a adopté la décision 5/CP.8 intitulée «Examen du mécanisme financier» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

4. Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier  
(Point 4 a) iv) de l'ordre du jour)

78. Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

79. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.20 telle que modifiée par le SBI), a adopté la décision 6/CP.8 intitulée «Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

**B. Communications nationales**  
(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention  
(Point 4 b) i) de l'ordre du jour)

80. Le point 4 b) i) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

81. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.9/Add.1), a adopté la décision 4/CP.8 intitulée «Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

2. Inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention  
(Point 4 b) ii) de l'ordre du jour)

82. Le point 4 b) ii) avait été renvoyé au SBSTA pour qu'il l'examine.

83. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/L.5/Add.1 telle que modifiée par le SBSTA), a adopté la décision 18/CP.8 intitulée «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (FCCC/CP/2002/7/Add.2 et FCCC/CP/2002/8).

84. À la même séance, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/L.5/Add.2), a adopté la décision 19/CP.8 intitulée «Directives FCCC pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention» (FCCC/CP/2002/7/Add.2 et FCCC/CP/2002/8).

3. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention  
(Point 4 b) iii) de l'ordre du jour)

85. Le point 4 b) iii) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

86. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.23), a adopté la décision 2/CP.8 intitulée «Quatrième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

87. À la même séance, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.26 et Add.1 telle que modifiée par le SBI), a adopté la décision 17/CP.8 intitulée «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» (FCCC/CP/2002/7/Add.2).

88. À la même séance, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.25), a adopté la décision 3/CP.8 intitulée «Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

89. À la même séance, la Conférence a pris note des conclusions adoptées par le SBI (FCCC/SBI/2002/L.24), intitulées «Fourniture d'un appui financier et technique» (FCCC/SBI/2002/17, par. 17).

**C. Renforcement des capacités**  
(Point 4 c) de l'ordre du jour)

90. Le point 4 c) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

91. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence a pris note des conclusions adoptées par le SBI (FCCC/SBI/2002/L.15 telles que modifiées par le SBI), intitulées «Renforcement des capacités» (FCCC/SBI/2002/17, par. 31).

**D. Mise au point et transfert de technologies**  
(Point 4 d) de l'ordre du jour

92. Le point 4 d) avait été renvoyé au SBSTA pour qu'il l'examine.

93. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBSTA (FCCC/CP/2002/L.4), a adopté la décision 10/CP.8 intitulée «Mise au point et transfert de technologies» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

**E. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention**  
(Point 4 e) de l'ordre du jour

94. Le point 4 e) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

95. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence a pris note des conclusions adoptées par le SBI (FCCC/SBI/2002/L.17), intitulées «Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues dans la décision 5/CP.7» (FCCC/SBI/2002/17, par. 35).

96. À la même séance, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.8), a adopté la décision 9/CP.8 intitulée «Réexamen des lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

**F. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote**  
(Point 4 f) de l'ordre du jour

97. Dans sa décision 13/CP.5, la Conférence avait prié le secrétariat d'établir une nouvelle version révisée du projet de cadre uniformisé de présentation des rapports ainsi qu'un ensemble de lignes directrices pour son utilisation. Le SBSTA, à seizième session, a recommandé à la Conférence d'adopter un projet révisé de cadre uniformisé de présentation des rapports (FCCC/SBSTA/2002/L.2/Add.1).

98. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence a adopté ce texte en tant que décision 20/CP.8, intitulée «Cadre uniformisé révisé de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote» (FCCC/CP/2002/7/Add.2).

99. À la même séance, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/L.21/Add.1), a adopté la décision 14/CP.8 intitulée «Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote» (FCCC/CP/2002/7/Add.1).

**V. SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
(Point 5 de l'ordre du jour)

100. En présentant ce point à la 2<sup>e</sup> séance, le 25 octobre, le Président a rappelé que la Conférence, à sa septième session, avait adopté la Déclaration ministérielle de Marrakech

(décision 1/CP.7) en tant que contribution au Sommet mondial pour le développement durable. Dans cette déclaration, le Président de la septième session de la Conférence des Parties et le Secrétaire exécutif étaient priés de continuer à prendre une part active aux préparatifs du Sommet mondial et au Sommet lui-même, et de faire rapport à ce sujet à la huitième session de la Conférence.

101. Dans son rapport oral, la Secrétaire exécutive a appelé l'attention sur les activités du secrétariat ainsi que sur les résultats du Sommet qui avaient des liens directs ou indirects avec la Convention. Les activités en question comprenaient: des déclarations en séance plénière prononcées par la Secrétaire exécutive et ses homologues des deux autres conventions de Rio; une exposition commune sur les conventions de Rio et une manifestation parallèle sur le mécanisme pour un développement propre organisée par le secrétariat de concert avec le Conseil mondial des entreprises pour un développement durable; et la participation du secrétariat à une table ronde de haut niveau et à diverses activités et réunions parallèles.

102. Le Sommet avait été l'occasion de réaffirmer que le développement durable occupait une place centrale parmi les préoccupations internationales et de se faire une idée plus globale des corrélations entre la pauvreté, l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles. Le Plan de mise en œuvre adopté au Sommet considérait les changements climatiques et leurs effets néfastes comme une question de développement et préconisait la ratification rapide du Protocole de Kyoto. Il abordait également les points suivants: nécessité d'un appui technique et financier et d'un renforcement des capacités; mesures à prendre pour diffuser des techniques novatrices, notamment dans le secteur de l'énergie; échange de données scientifiques; et observation systématique de l'atmosphère, des terres et des océans de la planète. En outre, le Plan de mise en œuvre faisait état de diverses questions qui ne concernaient pas directement les changements climatiques, mais qui semblaient des plus pertinentes: élaboration d'un cadre décennal de programmes visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production viables; accès à des sources d'énergie d'un coût abordable, développement des énergies renouvelables à l'échelle mondiale et efficacité énergétique; adaptation et vulnérabilité; synergie entre les trois conventions de Rio; et responsabilité des entreprises. La notion de partenariat secteur public-secteur privé, qui figurait en bonne place au Sommet de Johannesburg, cadrerait avec les approches suivies en vertu de la Convention et du Protocole.

103. Pour finir, la Secrétaire exécutive s'est déclarée convaincue que l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto contribuerait à la mise en œuvre des accords issus du Sommet mondial.

104. Le Président a félicité la Secrétaire exécutive et le secrétariat pour l'efficacité de leurs efforts visant à transmettre au Sommet mondial l'important message de la lutte contre les changements climatiques et de ses liens avec le développement durable. Il a en outre appelé l'attention sur la participation de la Secrétaire exécutive aux efforts communs ayant pour objet de promouvoir les synergies entre les trois conventions de Rio à Johannesburg.

105. Des déclarations ont été prononcées au titre de ce point par les représentants de deux Parties, dont une s'exprimait au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

106. À la même séance, la Conférence des Parties a pris note du rapport oral de la Secrétaire exécutive.

**VI. POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS**  
(Point 6 de l'ordre du jour *en suspens*)

**VII. DEMANDE ÉMANANT D'UN GROUPE DE PAYS DE L'ASIE CENTRALE  
ET DU CAUCASE, DE L'ALBANIE ET DE LA RÉPUBLIQUE  
DE MOLDOVA CONCERNANT LEUR STATUT AU REGARD  
DE LA CONVENTION**  
(Point 7 de l'ordre du jour)

107. Ce point avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

108. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence a noté que le SBI avait décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa dix-huitième session.

**VIII. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE  
DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES  
AU PROTOCOLE DE KYOTO**  
(Point 8 de l'ordre du jour)

**A. Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties  
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**  
(Point 8 a) de l'ordre du jour)

109. Le point 8 a) avait été renvoyé au SBI pour qu'il l'examine.

110. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence a noté que le SBI avait décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa dix-huitième session.

**B. Point de l'ordre du jour laissé en suspens**  
(Point 8 b) de l'ordre du jour *en suspens*)

**C. Point de l'ordre du jour laissé en suspens**  
(Point 8 c) de l'ordre du jour *en suspens*)

**D. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires**  
(Point 8 d) de l'ordre du jour)

111. Dans ses décisions 22/CP.7 et 23/CP.7, la Conférence avait invité le SBSTA à compléter les lignes directrices requises au titre des articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto et à développer différents aspects de leur application, en vue de recommander à la Conférence des Parties, à sa huitième session, tout projet de décision susceptible d'être adopté à la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

112. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/L.15/Add.1 telle que modifiée par le SBSTA), a adopté la décision 22/CP.8 intitulée «Sections supplémentaires à incorporer aux lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7 et aux lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2002/7/Add.3).

113. À la même séance, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/L.15/Add.2), a adopté la décision 23/CP.8 intitulée «Mandat des examinateurs principaux» (FCCC/CP/2002/7/Add.3).

114. À la même séance, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/L.15/Add.3, telle que modifiée par le SBSTA), a adopté la décision 24/CP.8 intitulée «Normes techniques pour l'échange de données entre les systèmes de registres au titre du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2002/7/Add.3).

115. Dans sa décision 22/CP.7, la Conférence avait invité le SBSTA à réfléchir à la manière dont les informations mettant en évidence les progrès accomplis conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole devraient être présentées et évaluées.

116. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBSTA (FCCC/SBSTA/2002/L.6/Add.1), a adopté la décision 25/CP.8 intitulée «Éléments mettant en évidence les progrès accomplis, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» (FCCC/CP/2002/7/Add.3).

## **IX. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE**

(Point 9 de l'ordre du jour)

117. Pour l'examen de ce point à sa 2<sup>e</sup> séance, le 25 octobre, la Conférence était saisie du document FCCC/CP/2002/3 contenant le rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP), y compris un projet de règlement intérieur du Conseil exécutif (annexe I) et les modalités et procédures simplifiées recommandées pour les activités de projet de faible ampleur admissibles au titre du MDP (annexe II). Elle était également saisie du document FCCC/CP/2002/3/Add.1, contenant les modifications apportées au projet de règlement intérieur par le Conseil exécutif à sa sixième réunion.

118. Le Président a rappelé qu'à sa septième session la Conférence avait décidé de faciliter la mise en route rapide du MDP en adoptant la décision 17/CP.7. Comme suite à cette décision, le Conseil exécutif devait, avant l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, rendre compte de ses activités à chaque session de la Conférence, et celle-ci devait examiner les rapports annuels du Conseil exécutif.

119. En présentant le rapport, le Président du Conseil exécutif, M. John Ashe, a appelé l'attention sur le fait que le processus d'accréditation des entités opérationnelles aux fins du MDP avait été lancé en août 2002 et que, au 24 octobre 2002, des communications avaient été reçues de sept entités opérationnelles candidates. À cet égard, le Conseil exécutif demandait à la Conférence un mandat lui permettant de désigner provisoirement les entités opérationnelles accréditées en attendant leur désignation par la Conférence à sa session suivante. La Conférence a été invitée à adopter le projet de règlement révisé contenu dans le document FCCC/CP/2002/3/Add.1 ainsi que les modalités et procédures simplifiées recommandées pour les activités de projet de faible ampleur admissibles au titre du MDP, figurant dans le document FCCC/CP/2002/3. Elle a été informée de la démission de M. Mohammad Reza Salamat du Conseil exécutif à compter du 24 octobre 2002. Le Président du Conseil exécutif s'est félicité

des efforts déployés par le Conseil et les membres des groupes d'experts créés par celui-ci, ainsi que des contributions fournies par les parties prenantes durant cette première année d'activité.

120. Des déclarations ont ensuite été prononcées par les représentants de 15 Parties, dont une s'exprimait au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

121. Le Président a prié M. Mohammed Barkindo (Nigéria), Vice-Président de la septième session de la Conférence, de mener des consultations sur ce point et d'en rendre compte à la Conférence.

122. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Président a signalé que les consultations entreprises par M. Barkindo avaient permis d'établir un projet de décision (FCCC/CP/2002/L.5), assorti d'annexes contenant un projet de règlement intérieur du Conseil exécutif (FCCC/CP/2002/L.5/Add.1) et des modalités et procédures simplifiées pour les activités de projet de faible ampleur admissibles au titre du MDP (FCCC/CP/2002/3, annexe II). À la même séance, la Conférence a adopté la décision 21/CP.8 intitulée «Directives au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre», y compris les annexes (FCCC/CP/2002/7/Add.3). Le Président a félicité M. Barkindo d'avoir pu dégager un consensus sur cette question importante.

123. À la même séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations concernant le remplacement de M. Salamat, ex-membre du Conseil exécutif. Sur proposition du Président, la Conférence a élu M. Hassan Tajik pour le remplacer au sein du Conseil exécutif du MDP.

## **X. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 10 de l'ordre du jour)

### **A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2000-2001**

### **B. Recettes et exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(Points 10 a) et 10 b) de l'ordre du jour)

124. Ces points avaient été renvoyés au SBI pour qu'il les examine.

125. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence, agissant sur une recommandation du SBI (FCCC/SBI/2002/L.7), a adopté la décision 16/CP.8 intitulée «Questions administratives et financières» (FCCC/CP/2002/L.7/Add.1).

### **C. Procédure de nomination du Secrétaire exécutif**

(Point 10 c) de l'ordre du jour)

126. À la 1<sup>re</sup> séance, le 23 octobre 2002, le Président a fait savoir qu'il engagerait des consultations sur ce sujet et en rendrait compte à une séance ultérieure.

127. À la 8<sup>e</sup> séance, le Président a déclaré que, faute de temps, il n'avait pu mener à bien ses consultations. À la même séance, la Conférence a noté, sur proposition du Président, que la question serait examinée à une session ultérieure.

## **XI. RÉUNION DE HAUT NIVEAU RASSEMBLANT LES MINISTRES ET LES HAUTS RESPONSABLES**

(Point 11 de l'ordre du jour)

### **A. Ouverture de la réunion de haut niveau**

128. La réunion de haut niveau a été précédée d'un spectacle de musique et de danse organisé en l'honneur de M. Atal Bihari Vajpayee, Premier Ministre de l'Inde. Celui-ci a également participé à la cérémonie traditionnelle de la lampe, destinée à lancer une manifestation sous d'heureux auspices pour qu'elle soit couronnée de succès. La réunion de haut niveau a été ouverte par le Président à la 3<sup>e</sup> séance, le 30 octobre 2002.

129. Le Président a souhaité la bienvenue au Premier Ministre de l'Inde et à tous les participants, notamment aux ministres arrivés depuis peu. Faisant état de la cérémonie qui venait de se dérouler, il a dit que celle-ci visait à bien montrer que le monde ne saurait rester indifférent aux besoins de la génération suivante. La Conférence faisait suite au récent Sommet mondial sur le développement durable, dont les participants avaient souligné que la communauté mondiale devait persévérer sur la voie du développement durable et continuer de s'atteler à la tâche consistant à fournir de la nourriture et de l'eau à ceux qui étaient le moins bien lotis. La lutte contre les changements climatiques était en fait une lutte contre la pauvreté. Le développement durable n'était pas envisageable si le monde ne pouvait remédier aux modifications du climat. De même, si l'on ne s'orientait pas vers un développement durable, il ne serait pas possible de lutter contre le réchauffement de la planète. Ce lien indissociable était le thème central de la Conférence. Partout dans le monde, celle-ci avait fait naître l'espoir que le monde irait de l'avant pour atteindre l'objectif ultime de la Convention. Pour finir, le Président a remercié le Premier Ministre de son appui et de ses encouragements.

#### **1. Discours de M. Atal Bihari Vajpayee, Premier Ministre de l'Inde**

130. M. Atal Bihari Vajpayee, Premier Ministre de l'Inde, s'est déclaré heureux d'accueillir les participants à la Conférence dans son pays, pourvu d'un riche patrimoine culturel et naturel. Il a constaté que l'évolution du climat, phénomène mondial ayant toutes sortes d'incidence au niveau local, représentait désormais un des problèmes environnementaux les plus graves. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dénotait un consensus: la nécessité de remédier aux modifications du climat faisait partie intégrante de la tâche consistant à parvenir à un développement durable en vue d'instaurer un monde meilleur pour tous les peuples, où ceux-ci seraient libérés de la faim, de la pauvreté et de la maladie. L'orateur a rappelé que le Sommet du Millénaire avait adopté un plan d'exécution ayant pour objectif de réduire la pauvreté mondiale de moitié d'ici à 2015. Il a également rappelé qu'à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable il avait été reconnu que l'éradication de la pauvreté, la modification des modes de consommation et de production, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles nécessaires au développement économique et social étaient des conditions *sine qua non* du développement durable.

131. Le Premier Ministre a noté que son pays avait toujours considéré le renforcement de la coopération mondiale comme essentiel dans tout effort visant à s'attaquer aux problèmes mondiaux d'environnement. L'Inde, qui avait ratifié la Convention en 1993 et franchi une étape supplémentaire en 2002 en adhérant au Protocole de Kyoto, attachait une grande importance à

l'objectif du développement durable et s'était dotée d'un des programmes de mise en valeur des énergies renouvelables les plus dynamiques au monde. Elle s'attachait à promouvoir diverses mesures d'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des administrations publiques et des ménages, et se félicitait à cet égard de la mise en route du mécanisme pour un développement propre. Le charbon resterait sa principale source d'énergie dans le proche avenir, mais de multiples innovations technologiques avaient été développées dans ce secteur pour en améliorer l'efficacité et réduire les effets sur l'environnement. L'économie indienne était une de celles qui avaient connu la croissance la plus rapide dans le monde au cours des 20 dernières années: cela étant, l'essentiel de cette croissance était imputable aux services, notamment l'informatique, la biotechnologie, les médias et le spectacle. Grâce à l'effet cumulé de l'ensemble de ces politiques et mesures, l'intensité énergétique du PIB de l'Inde ne cessait de diminuer.

132. Comme tous les pays en développement, l'Inde ne contribuait guère aux concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère par comparaison avec les pays industriels, ce qui serait encore le cas pendant plusieurs décennies. Or les pays en développement auraient à supporter une part disproportionnée des conséquences négatives des changements climatiques. Il avait récemment été suggéré d'engager un processus dans le but d'amener les pays en développement à prendre, en matière d'atténuation des changements climatiques, des engagements allant au-delà de ceux qui étaient prévus dans la Convention. De telles suggestions semblaient malvenues pour plusieurs raisons. Premièrement, les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement, par habitant, ne représentaient qu'une fraction du total mondial et étaient près de 10 fois inférieures à celles de nombreux pays développés. Deuxièmement, leur revenu par habitant représentait également une part minime de celui des pays industriels. Troisièmement, à pouvoir d'achat égal, la quantité de gaz à effet de serre émise par l'économie des pays en développement restait faible et, en tout état de cause, n'était pas supérieure à celle des pays industriels. Pour finir, l'orateur a fait observer que la culture de l'Inde prescrivait d'envisager le monde entier et l'ensemble des organismes et éléments inorganiques qui le soutenaient comme une famille vivant en symbiose. Il a exprimé l'espoir que ce principe essentiel guiderait les délibérations de la Conférence.

## 2. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

133. La Conférence a également entendu un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dont son représentant, M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a donné lecture. Le Secrétaire général constatait que la huitième session de la Conférence était la première à se tenir depuis le Sommet mondial pour le développement durable organisé récemment à Johannesburg. Le consensus qui s'était dégagé lors du Sommet avait des incidences considérables dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes. Outre les déclarations relatives à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre, d'autres engagements intéressaient l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence, s'agissant notamment de l'appui technique et financier, du renforcement des capacités, de la diffusion de technologies novatrices, de l'observation systématique et de l'échange de données scientifiques. Le Sommet de Johannesburg avait également permis une avancée par rapport à ce qui avait été convenu à Rio dans le domaine de la consommation et de la production durables, ce qui aurait un impact majeur sur l'énergie, notamment les énergies renouvelables, les marchés de l'énergie, l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie. Tout comme ce sommet, la huitième session de la Conférence marquait une

transition, l'accent étant mis de plus en plus sur la mise en œuvre. Cela recouvrait beaucoup de choses: des engagements clairs de la part des gouvernements quant aux buts, aux objectifs et, le cas échéant, à la fourniture de ressources financières et techniques; des mécanismes propres à garantir le respect du principe de responsabilité; et la mise en place de partenariats constructifs entre le secteur public et le secteur privé. Le Protocole de Kyoto prévoyait l'application de méthodes novatrices dans tous ces domaines et devrait, lorsqu'il entrerait en vigueur, apporter une contribution majeure.

### 3. Déclaration de la Secrétaire exécutive

134. Également à la cérémonie d'ouverture de la réunion de haut niveau, la Secrétaire exécutive a noté que la communauté mondiale avait dû récemment faire face à un nombre sans précédent d'événements météorologiques extrêmes qui cadraient avec les projections établies par la communauté scientifique à l'aide de modèles. Une telle évolution montrait combien il était urgent d'agir sur les plans national et international, compte tenu du principe de responsabilités communes mais différenciées. Elle mettait également en évidence la nécessité de réduire la vulnérabilité, d'accroître la résilience de la société face aux changements climatiques et d'élaborer une approche méthodologique commune en matière d'adaptation. Le mécanisme pour un développement propre (MDP) représentait un important instrument d'exécution et de coopération internationale. Il établissait un lien entre le développement durable et la modification du climat et constituait un moyen supplémentaire d'investir dans le transfert de technologie au profit des pays en développement, en faisant directement intervenir le secteur privé. Il incorporait également l'idée de partenariat qui avait caractérisé le Sommet mondial pour le développement durable. La Secrétaire exécutive attendait avec intérêt la tenue des tables rondes et la Déclaration de Delhi qui serait publiée ensuite, jalon posé en vue de la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

### 4. Déclarations des organismes des Nations Unies et des organisations apparentées

135. À la 3<sup>e</sup> séance, le 30 octobre 2002, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Directeur général adjoint du Fonds pour l'environnement mondial et le Directeur du Département de l'environnement de la Banque mondiale.

### 5. Déclarations des organisations intergouvernementales

136. À la même séance, le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, le Secrétaire général de l'Asian-African Legal Consultative Organization et le Directeur de la Division des infrastructures, Asie du Sud-Est, de la Banque asiatique de développement ont fait des déclarations.

### 6. Déclarations des organisations non gouvernementales

137. Également à cette séance, des déclarations ont été faites par Climate Action Network South Asia (au nom de Climate Action Network) et Powergen UK (au nom des groupes commerciaux et industriels).

138. À la 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, des déclarations ont été faites par les organisations suivantes: Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie; Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement (au nom des administrations locales et municipales); Institut des affaires culturelles (au nom des organisations de peuples autochtones); Confédération syndicale des comités de travailleurs – Confédération européenne des syndicats (au nom des fédérations syndicales mondiales); Tata Energy Research Institute (au nom des établissements de recherche et autres organisations indépendantes); Business Councils for Sustainable Energy de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique et European Business Council for Sustainable Energy Future (e5); et Presbyterian Church, États-Unis (au nom des groupes confessionnels, en collaboration avec le Conseil œcuménique des Églises).

#### 7. Déclarations des représentants de la jeunesse

139. À la cérémonie inaugurale, le 30 octobre 2002, deux représentants de la jeunesse, Jaswin et Shikhar Kumar, ont pris la parole devant les participants et présenté au Président la Charte des enfants, rédigée avec le concours du Tata Energy Research Institute.

#### **B. Tables rondes**

140. À la 4<sup>e</sup> séance, le 30 octobre 2002, le Président a ouvert la première des tables rondes, consacrée à un «Point de la situation» et coprésidée par M<sup>me</sup> Margaret Beckett, Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation et aux questions rurales du Royaume-Uni. Des ministres et autres chefs de délégation de 37 Parties sont intervenus dans le débat, de même que les représentants de deux organisations non gouvernementales.

141. La deuxième table ronde, portant sur le thème «Changements climatiques et développement durable», s'est déroulée au cours de la 5<sup>e</sup> séance, le 31 octobre 2002. Elle était coprésidée par M. Mohammed Valli Moosa, Ministre sud-africain des questions d'environnement et du tourisme. Des ministres ou autres chefs de délégation de 27 Parties sont intervenus dans le débat de même qu'un représentant d'une organisation non gouvernementale.

142. La troisième table ronde, consacrée à une «synthèse», s'est tenue au cours de la 6<sup>e</sup> séance, le 31 octobre 2002. Le Président, qui en assurait la présidence, a résumé succinctement les deux premières tables rondes. Il a constaté que les participants au premier débat («Point de la situation») avaient produit des preuves concrètes des effets des changements climatiques et confirmé que l'évolution mondiale ne relevait plus du domaine de la théorie et des spéculations scientifiques mais faisait ressortir un impact réel. Beaucoup d'interventions avaient évoqué tout ce qu'il restait à faire aux gouvernements pour atteindre l'objectif ultime de la Convention. De nombreux orateurs avaient mis l'accent sur ce que les Parties visées à l'annexe I et les autres Parties avaient entrepris pour faire face aux changements climatiques et partager leur expérience concernant les mesures déjà adoptées.

143. En résumant la deuxième table ronde, consacrée aux changements climatiques et au développement durable, le Président a rappelé que bon nombre d'orateurs avaient insisté sur les liens entre le développement et la croissance économiques et le développement durable. Certains avaient noté que, sans développement économique, il ne pouvait y avoir de développement durable. Beaucoup avaient également déclaré que, dans le proche avenir, les changements climatiques constitueraient un des principaux obstacles au développement économique.

De multiples interventions avaient fait état de la nécessité impérieuse de conférer un caractère opérationnel au Protocole de Kyoto. Plusieurs pays avaient mis l'accent sur l'adaptation, dont il faudrait prendre en compte les répercussions, et un lien avait été clairement établi entre le mécanisme pour un développement propre et le développement durable. Le Président a rappelé que l'énergie renouvelable avait fait l'objet d'échanges de vues des plus utiles, de nombreux orateurs notant que, tout en privilégiant ce secteur, il fallait trouver un juste milieu entre mesures d'adaptation et mesures d'atténuation.

144. Les ministres ou autres chefs de délégation de 30 Parties sont intervenus dans les débats de la troisième table ronde. Le Président a ensuite remercié l'ensemble des participants de leur contribution très appréciable à tous ces échanges de vues.

### **C. Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable**

145. À la 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le Président a présenté le texte de la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable (FCCC/CP/2002/L.6/Rev.1). À la même séance, la Conférence des Parties a adopté par consensus le texte proposé par le Président. Celui-ci a signalé que, pour que la Déclaration soit dûment prise en considération, elle serait désignée comme décision 1/CP.8 (FCCC/CP/2002/7/Add.1). Il a remercié les coordonnateurs de groupe de leurs efforts intensifs visant à parvenir à un consensus.

146. De nombreuses délégations ont félicité le Président pour l'esprit d'initiative dont il avait fait montre dans l'élaboration de la Déclaration ministérielle. Plusieurs Parties, dont une s'exprimait au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ont manifesté leur appui à la Déclaration. D'autres Parties, dont une s'exprimait au nom du Groupe central des 11 et une autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, ont jugé décevant qu'une déclaration plus constructive et axée vers l'avenir n'ait pas été adoptée.

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 12 de l'ordre du jour)

147. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence a noté que deux Parties, à savoir l'Islande et Monaco, avaient fait connaître avant la huitième session (document FCCC/CP/2002/MISC.2) leur intention de se prévaloir des dispositions de la décision 14/CP.7. Aux termes de celle-ci, pour la première période d'engagement, les émissions industrielles de dioxyde de carbone ayant leur origine dans un projet particulier qui, au cours d'une année quelconque de cette période, ont pour effet de majorer de plus de 5 % le total des émissions de dioxyde de carbone en 1990 d'une Partie visée à l'annexe B du Protocole doivent être notifiées séparément et non pas incluses dans le total national dans la mesure où la quantité attribuée à la Partie en question s'en trouverait dépassée. Dans la même décision, la Conférence a défini les conditions à remplir pour que les émissions provenant de tels projets soient exclues des totaux nationaux. Le Président a également fait observer que, conformément à la décision 14/CP.7, le secrétariat communiquerait à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto les informations fournies par les Parties visées à l'annexe I concernant les projets mentionnés dans les inventaires des émissions de gaz à effet de serre durant la période d'engagement.

### **XIII. CONCLUSIONS DES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 13 de l'ordre du jour)

#### **A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa huitième session**

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

148. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Conférence a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa huitième session (FCCC/CP/2002/L.1 et Add.1), et l'a adopté, en autorisant le Rapporteur à achever l'établissement de ce document selon les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

#### **B. Remerciements au pays hôte**

149. À la 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le représentant du Royaume-Uni a présenté un projet de résolution intitulé «Expression de gratitude au Gouvernement de la République de l'Inde et à la population de la ville de New Delhi» (FCCC/CP/2002/L.7) et, se faisant l'interprète de la Conférence, a également remercié M. Atal Bihari Vajpayee, Premier Ministre de l'Inde, pour le discours prononcé lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion de haut niveau.

150. À la même séance, la Conférence a adopté, par acclamation, le projet de résolution susmentionné en tant que résolution 1/CP.8 (FCCC/CP/2002/7/Add.3).

#### **C. Clôture de la session**

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

151. À la 8<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, plusieurs Parties ont fait des déclarations saluant la tâche accomplie par le Président de la huitième session et les efforts entrepris par les personnalités qui s'étaient employées à ses côtés à faciliter les discussions ainsi que par les présidents des différents groupes et des organes subsidiaires. Les intervenants ont également exprimé leur gratitude à la Secrétaire exécutive.

152. Dans ses remarques finales, le Président a remercié les Parties et les membres du Bureau pour la diligence et le dévouement avec lesquels ils s'étaient attachés à faire en sorte que la Conférence soit couronnée de succès ainsi que la Secrétaire exécutive pour son appui aux travaux de la session. Par l'ardeur dont elles avaient fait preuve, les délégations avaient clairement montré au monde entier qu'elles étaient résolues à lutter contre les changements climatiques en poursuivant leur coopération. La délégation indienne a également été remerciée pour ses infatigables efforts et son appui indéfectible tout au long de la session.

153. En conclusion, le Président a déclaré que, grâce à leurs remarquables efforts, la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable avait pu faire l'objet d'un accord, qui marquerait une étape importante dans le processus international de négociation sur la lutte contre les changements climatiques.

154. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la huitième session de la Conférence des Parties.

## **Annex I**

### **Intergovernmental and non-governmental organizations attending the eighth session of the Conference of the Parties**

#### **I. Intergovernmental organizations**

1. Agence intergouvernementale de la francophonie
2. Asian Development Bank
3. Asian–African Legal Consultative Committee
4. Caribbean Community Secretariat
5. Center for International Forestry Research
6. Comité inter-etats permanent de lutte contre la sécheresse au sahel
7. Corporación andina de fomento
8. Council of Europe
9. European Space Agency
10. Institut international du froid
11. International Centre for Research in Agroforestry
12. International Energy Agency
13. International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies
14. IUCN – The World Conservation Union
15. League of Arab States
16. Organisation for Economic Co-operation and Development
17. Organization of Arab Petroleum Exporting Countries
18. Organization of the Petroleum Exporting Countries
19. Pacific Islands Forum Secretariat
20. Permanent Court of Arbitration
21. Regional Environmental Centre for Central and Eastern Europe
22. South Centre
23. South Pacific Regional Environment Programme

#### **II. Non-governmental organizations**

1. Alliance for Responsible Atmospheric Policy
2. American Society of International Law
3. AQUADEV
4. Arctic Athabaskan Council
5. Asian Institute of Technology
6. Association pour la recherche sur le climat et l'environnement
7. Australian Aluminium Council
8. Australian Conservation Foundation
9. Bangladesh Centre for Advanced Studies
10. Birdlife International/Royal Society for the Protection of Birds
11. Bundesverband der Deutschen Industrie e.V.
12. Business Council for Sustainable Energy
13. Business Council of Australia
14. Business South Africa

15. Center for Clean Air Policy
16. Center for International Climate and Environmental Research
17. Center for International Environmental Law
18. Center for Sustainable Development in the Americas
19. Central Research Institute of Electric Power Industry
20. Centre for Science and Environment
21. Centro de Derecho Ambiental y de los Recursos Naturales
22. Church of the Brethren
23. Citizens Alliance for Saving the Atmosphere and the Earth
24. Clean Air Foundation
25. Climate Action Network – France
26. Climate Action Network Australia
27. Climate Action Network – Europe
28. Climate Action Network – Southeast Asia
29. Climate Institute
30. Climate Network Africa
31. Community Forestry International
32. David Suzuki Foundation
33. Development Alternatives
34. E & Co
35. E7 Fund for Sustainable Energy Development
36. Earth Council
37. Ecologica Institute
38. Edison Electric Institute
39. Energy Carbon Fund
40. Energy Research Centre of the Netherlands
41. Environmental Defense
42. Environmental Quality Protection Foundation
43. Environnement et développement du tiers monde
44. European Business Council for a Sustainable Energy Future
45. European Federation For Transport and Environment
46. European Federation of Regional Energy and Environment Agencies/fédération européenne des agences régionales de l'énergie et de l'environnement
47. European Science and Environment Forum
48. European Wind Energy Association
49. Federation of Electric Power Companies
50. Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry
51. FERN
52. Forum for Climate and Global Change
53. Foundation for International Environmental Law and Development
54. Free University Amsterdam, Institute for Environmental Studies
55. Fridtjof Nansen Institute
56. Friends of the Earth International
57. Fundación Bariloche
58. German Emissions Trading Association
59. German NGO Forum on Environment & Development
60. GERMANWATCH

61. Global Commons Institute
62. Global Environment and Energy in the 21st Century
63. Global Environment Centre
64. Global Environmental Forum – Kansai
65. Global Industrial and Social Progress Research Institute
66. Greenpeace International
67. Groupe d'études et de recherches sur les énergies renouvelables et l'environnement
68. Hadley Centre for Climate Protection and Research
69. Hamburg Institute of International Economics
70. HELIO International
71. Imperial College, Centre for Environment Technology
72. Indira Gandhi Institute of Development Research
73. Industrial Technology Research Institute
74. Institute for Global Environmental Strategies
75. Institute for Solid Waste Research and Ecological Balance
76. Institute of Cultural Affairs
77. Institute of Energy Economics, Japan
78. Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazonia
79. Instituto de Pesquisas Ecológicas
80. Insurance Initiative in association with UNEP
81. International Alliance of Indigenous–Tribal Peoples of the Tropical Forests
82. International Aluminium Institute
83. International Chamber of Commerce
84. International Climate Change Partnership
85. International Confederation of Free Trade Unions
86. International Council for Local Environmental Initiatives
87. International Council of Women
88. International Emissions Trading Association
89. International Gas Union
90. International Institute for Sustainable Development
91. International Petroleum Industry Environmental Conservation Association
92. International Rivers Network
93. Japan Atomic Industrial Forum, Inc.
94. Japan Center for Climate Change Actions
95. Japan Economic Research Institute
96. Japan Electrical Manufacturers' Association
97. Japan Environmental Council
98. Japan Fluorocarbon Manufacturers Association
99. Japan Industrial Conference for Ozone Layer Protection
100. Japan International Forestry Promotion and Cooperation Center
101. Keidanren
102. Kiko Network
103. Klima-Bündnis/Alianza del Clima e.V.
104. Korea Chamber of Commerce and Industry
105. Korean Federation for Environmental Movement
106. Kyoto University, Institute of Economic Research
107. Leland Stanford Junior University

108. Lloyd's Register of Shipping
109. Midwest Research Institute/National Renewable Energy Laboratory
110. Minerals and Energy Policy Centre
111. National Association of Regulatory Utility Commissioners
112. National Environmental Trust
113. National Institute for Public Health and the Environment
114. Natural Resources Defense Council
115. New Energy and Industrial Technology Development Organization
116. Oeko-Institut (Institute for Applied Ecology e.V.)
117. Organisation internationale des constructeurs d'automobiles
118. PELANGI
119. Pembina Institute
120. Peoples' Forum 2001 GWRG
121. Pew Center on Global Climate Change
122. Portland Cement Association
123. Potsdam Institute for Climate Impact Research
124. Railway Technical Research Institute
125. RainForest ReGeneration Institute
126. Responding to Climate Change
127. Royal Institute of International Affairs
128. Samata
129. Sierra Club of Canada
130. Southern Centre for Energy and Environment
131. State and Territorial Air Pollution Program Administrators/Association of Local Air Pollution Control Officials
132. Stockholm Environment Institute
133. Tata Energy Research Institute
134. Tellus Institute
135. The Associated Chambers of Commerce and Industry of India
136. The Climate Council
137. The Corner House
138. The Nature Conservancy
139. The Other Media
140. Third World Network
141. Tides Center
142. TOXICS LINK
143. Tsinghua University, Global Climate Change Institute
144. U.S. Climate Action Network
145. Union for Jobs and Environment
146. Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
147. Union of the Electricity Industry – EURELECTRIC
148. United Mine Workers of America
149. University of California, Revelle Program on Climate Science and Policy
150. University of Cape Town, Energy and Development Research Centre
151. University of Delaware, Center for Energy and Environmental Policy
152. University of East Anglia
153. University of Oxford, Environmental Change Institute

154. University of Stuttgart, Institute of Energy Economics and the Rational Use of Energy
155. University of Tampere
156. Verification Research, Training and Information Centre
157. Vitae Civilis – Institute for Development, Environment and Peace
158. Winrock International India
159. Woods Hole Research Center
160. World Alliance for Decentralized Energy
161. World Business Council for Sustainable Development
162. World Council of Churches
163. World LP Gas Association
164. World Nuclear Association
165. World Resources Institute
166. World Watch Institute
167. Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy
168. WWF

## Annexe II

### Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa huitième session

FCCC/CP/2002/1	Ordre du jour provisoire. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/2002/1/Add.1 et 2	Annotations à l'ordre du jour provisoire
FCCC/CP/2002/2	Accord conclu entre la Communauté européenne et ses États membres en vertu de l'article 4 du Protocole de Kyoto
FCCC/CP/2002/3	Premier rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (2001-2002)
FCCC/CP/2002/3/Add.1	Modifications apportées à l'annexe I du rapport du Conseil exécutif
FCCC/CP/2002/4	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Mécanisme financier Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
FCCC/CP/2002/5	Questions d'organisation. Admission d'organisations en qualité d'observateurs. Admission d'observateurs: organisations intergouvernementales et non gouvernementales
FCCC/CP/2002/6	Questions d'organisation. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs. Rapport du Bureau
FCCC/CP/2002/INF.1	Status of ratification of the Convention and its Kyoto Protocol
FCCC/CP/2002/INF.2	List of participants
FCCC/CP/2002/MISC.1	Provisional list of participants
FCCC/CP/2002/MISC.2	Other matters. Notifications from Parties
FCCC/CP/2002/L.1 et Add.1	Projet de rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa huitième session
FCCC/CP/2002/L.2	Préparatifs de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto Proposition soumise par le Canada en vue de l'adoption d'une décision sur les modalités de comptabilisation des quantités attribuées au titre du paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto eu égard aux exportations d'énergie moins polluante. Projet de décision proposé par le Canada
FCCC/CP/2002/L.3	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8. Programme de travail relatif à l'article 6 de la Convention

FCCC/CP/2002/L.4	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8. Mise au point et transfert de technologies
FCCC/CP/2002/L.5 et Add.1	Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre. Projet de décision –/CP.8. Directives au Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre
FCCC/CP/2002/L.6/Rev.1	Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable. Proposition du Président
FCCC/CP/2002/L.7	Expression de gratitude au Gouvernement de la République de l'Inde et à la population de la ville de New Delhi. Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
FCCC/SBSTA/2002/6	Rapport de la seizième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, qui s'est tenue à Bonn, du 5 au 14 juin 2002
FCCC/SBSTA/2002/L.2/Add.1	Methodological issues. Activities implemented jointly under the pilot phase: Uniform reporting format. Draft conclusions proposed by the Chair. Addendum. Recommendation of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice
FCCC/SBSTA/2002/L.5/Add.1	Questions méthodologiques. Directives pour la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (en application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5). Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8. Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: directives FCCC pour la notification des inventaires annuels
FCCC/SBSTA/2002/L.5/Add.2	Questions méthodologiques. Directives pour la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (en application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5). Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8. Directives FCCC pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

- FCCC/SBSTA/2002/L.6/Add.1 Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8 Éléments mettant en évidence les progrès accomplis, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- FCCC/SBSTA/2002/L.13 Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa dix-septième session
- FCCC/SBSTA/2002/L.15/Add.1 Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8. Sections supplémentaires à incorporer aux lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7 et aux lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto
- FCCC/SBSTA/2002/L.15/Add.2 Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8. Mandat des examinateurs principaux
- FCCC/SBSTA/2002/L.15/Add.3 Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8. Normes techniques pour l'échange de données entre les systèmes de registres au titre du Protocole de Kyoto
- FCCC/SBSTA/2002/L.18/Add.1 Coopération avec les organisations internationales compétentes. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- FCCC/SBSTA/2002/L.19/Add.1 Relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial: questions touchant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8
- FCCC/SBSTA/2002/L.21/Add.1 Questions méthodologiques. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
- FCCC/SBSTA/2002/L.23/Add.1 Article 6 de la Convention. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Projet de décision –/CP.8. Programme de travail relatif à l'article 6 de la Convention
- FCCC/SBI/2002/6 Rapport de la seizième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2002/L.6 Rapport sur les travaux de la session. Projet de rapport de la dix-septième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2002/L.7 Questions administratives et financières. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Projet de décision –/CP.8. Questions administratives et financières
- FCCC/SBI/2002/L.8 Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Questions concernant les pays les moins avancés. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Projet de décision –/CP.8. Réexamen des lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation
- FCCC/SBI/2002/L.9/Add.1 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Projet de décision –/CP.8. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

- FCCC/SBI/2002/L.10/Add.1 Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales. Dates et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Projet de décision –/CP.8. Dates et lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties
- FCCC/SBI/2002/L.15 Renforcement des capacités. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2002/L.17 Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues dans la décision 5/CP.7. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2002/L.18 Mécanisme financier. Examen du fonctionnement du mécanisme financier. Projet de décision –/CP.8. Examen du fonctionnement du mécanisme financier
- FCCC/SBI/2002/L.20 Mécanisme financier. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Projet de décision –/CP.8. Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier
- FCCC/SBI/2002/L.21 Mécanisme financier. Financement au titre de la Convention. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Projet de décision –/CP.8. Directives adressées à l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier au sujet du Fonds pour les pays les moins avancés
- FCCC/SBI/2002/L.22 Mécanisme financier. Financement au titre de la Convention. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Projet de décision –/CP.8. Directives initiales à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins du fonctionnement du Fonds spécial pour les changements climatiques
- FCCC/SBI/2002/L.23 Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Examen de la quatrième compilation – synthèse des communications nationales initiales. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Projet de décision –/CP.8. Quatrième compilation – synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- FCCC/SBI/2002/L.24 Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Fourniture d'un appui financier et technique. Projet de conclusions présenté par le Président

FCCC/SBI/2002/L.25

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. Projet de décision –/CP.8. Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

FCCC/SBI/2002/L.26

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Amélioration des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Projet de décision –/CP.8. Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

FCCC/SBI/2002/L.26/Add.1

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Amélioration des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Additif. Annexe

-----